



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 8 juin 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Est absent, monsieur le conseiller Gilles Chagnon.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Audrey Bureau et Éric Pilote, attachés politiques et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi qu'Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham, Josée Laurin-Jolicoeur, agente de communication, Communications, Laurence Gillot, conseillère stratégique, Cabinet du conseiller désigné, et Marie-Hélène Rivard, chef de service, Communications.

CE-2022-481

RÉSILIATION DE CONTRAT - SOUMISSION 2021 SP 363 - SERVICES PROFESSIONNELS - INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI TRADITIONNEL - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 15 septembre 2021, un appel d'offres public pour les services professionnels dans le domaine du patrimoine et de l'architecture;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-1065 du 15 décembre 2021, a octroyé un contrat à la firme Bergeron Gagnon inc. pour les services professionnels, inventaire du patrimoine bâti traditionnel pour retenir les services professionnels d'une équipe pluridisciplinaire, spécialisée dans ce domaine et de l'architecture, pour la réalisation de ce mandat composé de deux volets : un inventaire du patrimoine bâti et la rédaction d'un guide d'intervention en restauration pour un montant total approximatif de 288 453,88 \$ incluant les taxes, pour une période de 29 mois;

CONSIDÉRANT QUE la firme Bergeron Gagnon inc. a signifié le 1^{er} mars 2022 par écrit, son désir de mettre fin immédiatement au présent contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retire le contrat à la firme Bergeron Gagnon inc., 555, rue du Parvis, Québec, Québec, G1K 9G5, pour les services professionnels dans le domaine du patrimoine et de l'architecture et autoriser la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2022-482

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DUHAMEL - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Duhamel, dossier RS-21-217, comme illustré au plan numéro CRO-21-453 du 17 mai 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Duhamel	Sud	À partir de la rue Coallier, sur une distance de 49 m vers l'est	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-453 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-483

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LIVERPOOL - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMLJOKAN - ANIK DES MARAIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Liverpool, dossier RS-21-417, comme illustré au plan numéro CRO-21-680 du 26 novembre 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Liverpool	Nord	À partir du boulevard du Plateau, sur une distance de 242 m vers l'ouest	En tout temps
De Liverpool	Sud	À partir du boulevard du Plateau, sur une distance de 17 m vers l'ouest	En tout temps
De Liverpool	Sud	À partir de la rue de Rotterdam, sur une distance de 13 m vers l'est	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Liverpool	Sud	À partir d'un point situé à 17 m à l'ouest du boulevard du Plateau, sur une distance de 219 m vers l'ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-680 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-484

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - STATIONNEMENT DU LAC LEAMY - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement dans le stationnement du lac Leamy, dossier RS-22-042, comme illustré au plan numéro CRO-22-096 du 5 mai 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Stationnement du lac Leamy	Sud	De la limite ouest, sur une distance de 37 m vers l'est	2 heures, entre 7 h et 18 h, du lundi au vendredi
Stationnement du lac Leamy	Sud	D'un point situé à 75 m à l'est de la limite ouest, sur une distance de 12 m vers l'est	2 heures, entre 7 h et 18 h, du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-096 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-485

IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DES RUES TAYLOR ET WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Taylor et Wright, dossier RS-22-112, comme illustré au plan numéro CRO-22-222 du 5 mai 2022.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-222 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-486

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - WSP CANADA INC. - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DES BOULEVARDS LABROSSE ET SAINT-RENÉ EST - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - ALICIA LACASSE-BRUNET ET DENIS GIROUARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-526 du 19 août 2020, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils WSP Canada inc., un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance en chantier des travaux de réaménagement de l'intersection des boulevards Labrosse et Saint-René Est, pour un montant total approximatif de 287 582,37 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 176299, 179865 et 180559 ont déjà été approuvées pour un montant de 14 633,91 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc. a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 65 535,75 \$ incluant les taxes, pour la préparation et le dépôt de demandes d'autorisation aux entités gouvernementales et d'activités supplémentaires de conception portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 80 169,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 176299, 179865 et 180559 pour un montant de 14 633,91 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 65 535,75 \$ incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc. et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection des boulevards Labrosse et Saint-René Est, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 80 169,66 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 367 752,03 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14013-010-37030	59 842,87 \$	Honoraires professionnels - Projets Infrastructures - 16-3057- Intersection des boulevards Labrosse et Saint-René Est
04-13493	2 850,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 842,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-487 **SOUSSION 2022 SP 046 - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2021 - GROUPE A - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de la réfection de la chaussée de huit rues locales situées dans les secteurs d'Aylmer, de Buckingham, de Gatineau et de Hull sur une longueur totale d'environ 3,4 kilomètres, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 4 682 734,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 avril 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds prévus à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30887-301-89942	3 387 500,00 \$	Travaux de réfection pavage
18-21011-006-89943	85 000,00 \$	Ajout du trottoir Sainte-Rosalie
FUTUR FDI	803 460,42 \$	Travaux de réfection pavage
04-13493-000	203 641,41 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593-000	203 132,30 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-488 **SOUSSION 2022 SP 132 - RÉFECTION DE LA RUE BROAD - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - STEVEN BOIVIN ET GILLES CHAGNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, La Pêche, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection de la rue Broad, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 781 761,20 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 mai 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds prévus à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30848-009-89944	1 294 700,00 \$	Travaux de réfection de la rue Broad : Saint-Laurent à des Allumettières
18-22001-003-89945	275 000,00 \$	Intersection des Allumettières / Broad
FUTUR FDI	768 202,40 \$	Travaux de réfection de la rue Broad : Saint-Laurent à des Allumettières
FUTUR FDI	202 216,36 \$	Travaux sentier cyclable côté est
04-13493-000	120 972,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593-000	120 670,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-489

SOUSSION 2021 SP 422A - FOURNITURE DE RÉDUCTEURS POUR USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme BDI Canada, 1-2365, rue Blackwell, Ottawa, Ontario, K1B 4E4, pour la fourniture de réducteurs pour les usines de production d'eau potable pour un montant total approximatif de 120 401,82 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission reçue le 4 mai 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15005-111-37027	46 675,33 \$	Équipement et travaux d'entretien - Usines et équipement - DF-33 réducteurs UPEPB
06-30843-001-37028	63 267,57 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ 19-1001 - Honoraires professionnels - UPEP Gatineau
04-13493	5 236,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 222,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-490

SOUSSION 2021 SP 438 - FOURNITURE DE CAMIONS POMPE-ÉCHELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Techno Feu inc., 105, Route Marie-Victorin, Saint-François-du-Lac Québec, J0G 1M0, pour la fourniture de deux camions pompe-échelle avec l'option de suspension indépendante, pour un montant total de 4 302 583,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 mars 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue, conforme et ayant obtenu un pointage suite au processus d'évaluation.

Un premier bon de commande sera émis pour un premier camion pompe-échelle suivant l'adoption de la présente résolution. Un deuxième bon de commande sera émis pour le deuxième camion pompe-échelle conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 918-2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Ville désire aussi retenir les prix fournis dans l'option d'achat de camion pompe-échelle supplémentaire au montant approximatif de 4 759 137,61 \$ en tenant compte des disponibilités budgétaires et des besoins au moment opportun. Si la Ville se prévaut des deux options d'achat des deux autres camions pompe-échelle, le montant total approximatif du contrat sera de 9 061 721,05 \$ taxes incluses.

À l'émission des commandes, les prix soumis seront sujets à changement en fonction du taux de change et si la Ville se prévaut des options d'achat, les prix unitaires seront révisés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au Plan d'investissements – Volet maintien des années 2024 et 2025, les montants nécessaires pour donner suite à la présente dans l'éventualité où les options d'achat seraient exercées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-21004-003-37031	1 870 000,00 \$	Remplacement de véhicules et machinerie – SSIG - Camion 10R échelle - 342F382
11-12003-100-37032	91 072,99 \$	Remplacement de véhicules - 2012 Camion 10R échelle- 342F382
18-21006-100-37033	42 557,00 \$	Véhicule - Incendie camion 10R échelle - 342F382
04-13493	95 422,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	95 183,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2022 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt.

Adoptée

CE-2022-491

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUMEUR DANS LE QUARTIER-DU-MUSÉE - AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE la pièce déambulatoire Rumeurs dans le Quartier-du-Musée se déroulera en partie sur la rue Champlain, entre la rue Papineau et la rue Élisabeth-Bruyère, les 13, 14, 20, 21, 27 et 28 août 2022, à 13 h 30 et à 15 h 30, dans le cadre du Fonds de soutien à l'animation du centre-ville (CM-2022-82 du 31 janvier 2022);

CONSIDÉRANT QU'une modification à la réglementation au stationnement est nécessaire à la prestation de l'activité et pour assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de la pièce déambulatoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics (Division de la voirie) est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout comme indiqué au plan CRO-22-247 produit par la Division de la circulation et sécurité routière du Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la présente n'entraîne aucune dépense financière supplémentaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur la rue Champlain dans le cadre de la pièce déambulatoire Rumeurs dans le Quartier-du-Musée pour les journées suivantes :

- Stationnement interdit les samedis et dimanches du 13 au 28 août, entre 12 h et 17 h, sur le côté pair (est) de la rue Champlain, entre la rue Papineau et la rue Élisabeth-Bruyère.

Le tout selon le plan CRO-22-247 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant le stationnement sur rue;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant la programmation;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2022-492 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-20 POUR UN MONTANT TOTAL DE 367 601,75 \$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 MAI 2022**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-20 d'un montant de 367 601,75 \$ pour la période du 12 au 18 mai 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-493 **APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 17, 18 ET 19 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 19, 20 ET 21 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 18, 19 ET 20 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 18, 19 ET 20**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 17, 18 et 19, accepte les dépôts des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 19, 20 et 21, les listes des réquisitions numéros 18, 19 et 20 ainsi que les listes des embauches numéros 18, 19 et 20 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	36 073,64 \$	9 au 13 mai 2022
Liste PD numéro 19	Pièces de comptes à payer	634 356,26 \$	9 au 13 mai 2022
Liste des réquisitions numéro 18	Pièces de comptes à payer	7 785,70 \$	9 au 13 mai 2022
Liste des embauches numéro 18	Embauche du personnel temporaire	1 185 516,42 \$	1 ^{er} au 7 mai 2022

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 18	Pièces de comptes à payer	12 088,87 \$	16 au 20 mai 2022
Liste PD numéro 20	Pièces de comptes à payer	539 629,17 \$	16 au 20 mai 2022
Liste des réquisitions numéro 19	Pièces de comptes à payer	5 832,50 \$	16 au 20 mai 2022
Liste des embauches numéro 19	Embauche du personnel temporaire	389 148,45 \$	8 au 14 mai 2022

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	2 752,50 \$	23 au 27 mai 2022
Liste PD numéro 21	Pièces de comptes à payer	528 928,79 \$	23 au 27 mai 2022
Liste des réquisitions numéro 20	Pièces de comptes à payer	1 578,10 \$	23 au 27 mai 2022
Liste des embauches numéro 20	Embauche du personnel temporaire	414 733,97 \$	15 au 21 mai 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-494

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-21 POUR UN MONTANT TOTAL DE 568 134,17 \$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 MAI 2022

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-21 d'un montant de 568 134,17 \$ pour la période du 19 au 25 mai 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-495

CONTRAT 2022 SP 162 - MIGRATION DU LOGICIEL PARITOP - SERVICE DE L'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573,3 alinéas 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Modellium, 400, boulevard Jean-Lesage, Québec, G1K 8W, pour la migration du logiciel PariTOP vers sa nouvelle version PariTOP/G+ ainsi que pour les frais de support annuel pour les années 2022 à 2027 pour un montant total 335 079,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents de proposition.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2023 à 2027 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-15100-555-37029	36 220,69 \$	Évaluation - Entretien de logiciels
04-13493	1 725,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 720,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2022.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif